



Bailleur froduleux probleme de fond de commerce

Par **pito**, le **18/05/2009** à **18:12**

Bonjour, rnbonjour n'en juillet 2008, j'ai loué un local commercial venant d'une liquidation judiciaire du précédent locataire suite à son dépôt de bilan. rnmon bailleur a stipulé sur le bail que je devais lui verser 833€ par mois pendant 12 mois pour racaht du fond de commerce. rnchose que j'ai faite durant 5 mois, or depuis je rencontre de multiples soucis dans ce local : fuite d'eau, infiltration ayant endommagé gravement mon matériel. rnje l'ai contacté à plusieurs reprises (tel + recommandé) mais rien ne fait, il ne répond pas. rnaprès avoir surfé sur le net, il apparaît que je ne suis pas redevable de ce "dit fond de d*commerce" car mon bailleur n'en était en aucune le propriétaire et comme la liquidation avait été prononcée, il ne pouvait en jouir. rnje lui ai demandé de me rembourser les sommes injustement versées et toujours rien à ce jour. rnQue dois-je faire ? doit-il me rembourser ? est-ce que ma demande de remboursement est légitime ? rnMerci pour votre réponse